



ELECTION DU DOYEN OU DE LA DOYENNE DE LA FACULTE DES LETTRES

Scrutin du 12 décembre 2017

ACTE DE CANDIDATURE

Je soussigné (e) NOM TALLON Prénom Alain

Corps - Fonction : Professeur des Universités

Adresse Administrative :

1 rue Victor Cousin 75005 Paris

Déclare être candidat (e) pour être doyen ou doyenne de la faculté des lettres.

Attention : Le candidat joindra à cet acte de candidature une photocopie de sa pièce d'identité ainsi qu'une déclaration d'intention.

A Paris le 28.11.2017

Signature :

Mesdames et Messieurs les membres du conseil de la faculté des Lettres de Sorbonne Université,

J'ai l'honneur de me présenter comme candidat aux fonctions de doyen de la faculté des Lettres de Sorbonne Université, pour être au service des étudiants, des enseignants-chercheurs et des personnels de cette faculté. Cette candidature est d'abord celle d'une équipe, les collègues des listes « Réunis pour Sorbonne Université » qui m'ont honoré de leur confiance en me plaçant en tête de liste pour le collège A. Je travaille avec eux tous dans un esprit de réelle collégialité et de confrontation amicale des points de vue, et c'est celui que je veux pour notre faculté. Comme doyen, mes missions essentielles au sein de notre faculté et de notre université sont évidemment l'enseignement et la recherche, qui doivent toujours prévaloir. Je me présente d'ailleurs devant vous avant tout comme un enseignant, qui a toujours rempli l'ensemble de ses obligations de services, de la première année au doctorat, sans jamais demander la moindre décharge, et comme un chercheur qui continue de participer à la vie de la recherche dans son domaine, l'histoire du XVI^e siècle.

Le doyen devra travailler avec l'ensemble du conseil, qui est le lieu où s'élabore la politique pédagogique et scientifique de la faculté. C'est pour moi une évidence d'entendre les voix discordantes, les critiques et d'associer tous les élus à la construction de la faculté et de l'université, par exemple dans la première tâche qui va nous échoir de rédiger les statuts propres à la faculté des Lettres.

Le doyen sera l'autorité hiérarchique des personnels de la faculté des Lettres. Cela suppose une politique sociale digne de ce nom, en lien avec l'université, pour une amélioration des conditions de travail, des primes, du dialogue social qui se développera non seulement au niveau universitaire, mais aussi facultaire.

Le doyen est le garant que la nouvelle Université ne sera pas synonyme d'un éloignement des centres de décision, mais au contraire d'une proximité renforcée pour les étudiants, les enseignants et les personnels. Il est le lien avec les autres facultés et l'université pour que Sorbonne Université soit pour tous le moyen d'ouvrir de nouveaux champs de connaissances. Car c'est le sens premier de ma candidature : avec mes colistiers, je crois vraiment que nous avons une chance historique de proposer un nouveau modèle universitaire et scientifique au centre de Paris. La faculté des Lettres doit être au cœur de cette construction parce qu'elle y apporte une expertise inestimable en humanités, en humanité.

Alain Tallon